

MEMORANDUM DE LA CIB

1) La tâche d'une Déléguée de la Conférence est:

- assister aux réunions annuelles de la Conférence, ou pour s'assurer que la Région est représentée.
- être en contact avec les monastères de sa Région au moins par lettre,
- transmettre à ces monastères des informations et/ou les rapports sur le travail de la Conférence et les Symposiums Internationaux aux monastères dans sa Région.
- faciliter la communication dans la Région et au niveau international.
- assister au Congrès d'Abbés à l'invitation du Primate d'Abbé.

2) La tâche d'une Remplacante est:

- Aider la Déléguée de la Conférence et la remplacer si nécessaire. Un Remplaçant a des droits de vote seulement quand elle prend l'endroit du Délégué.
- remplacer la Déléguée de la Conférence pendant l'intérim avant une nouvelle élection/nomination, si la Déléguée sort du bureau comme un Délégué avant que son terme est accompli,
- servir sur le Conseil d'Administratif si élu. La Région a un vote.
- Assister aux réunions de la Conférence de plein droit si elle le désire et si les circonstances le permettent. Les frais afférents ne seront pas couverts par le Fond de Solidarité.

3) La tâche du Conseil d'Administration est d'aider la Modératrice à:

- le fait de préparer l'agenda pour les réunions de la Conférence,
- la planification pour les Symposiums de la CIB toutes les quatre ans,
- lançant et en fournissant la surveillance de tous les projets de la Conférence de la CIB.

4) La tâche de la Modératrice est:

- coordonner le travail de la Conférence de la CIB,
- convoquer les réunions de la Conférence et du Conseil
- modérer les réunions du Conseil d'Administration et Conférence,
- être la liaison avec la Conférence de la CIB, l'Abbé Primat et la Confederatio Benedictina,
- préparer les Symposiums de la CIB tous les quatre ans,
- encourager la circulation de la communication dans la CIB

5) La tâche la Secrétaire de la CIB est:

- travailler de près avec la Modératrice,
- coordonner la circulation de l'information parmi les personnes travaillant sur divers projets de C.I.B.,
- garder une liste à jour des Déléguées de la Conférence pour distribuer lors de la réunion annuelle,
- rédiger les procès-verbaux des réunions de la Conférence et du Conseil et les envoyer aux participants des réunions et à l'Abbé Primat,
- coordonner la logistique des réunions de la Conférence avec l'hôte de la région,
- coordonner la logistique des réunions du Conseil d'Administration,
- conserver le Manuel de C.I.B. mis à jour,
- maintenir une liste de traducteurs disponibles,
- maintenir les archives de C.I.B. documentantes:
 - les Symposiums de la CIB
 - les réunions du Conseil d'Administration
 - Réunions de la Conférence
 - informations sur les Régions.
 - autres questions qui sont pertinentes au C.I.B.
- toutes autres tâches Secrétariat sous la direction de la Modératrice.

6) La tâche d'une Trésorière de la CIB est:

- administrer les affaires financières du C.I.B. et collaborer avec le Comité de Finance concernant :
 - le développement d'un budget annuel pour l'approbation du Conseil d'Administration,
 - le développement d'un rapport financier annuel au Conseil d'Administration et à la Conférence,
 - la surveillance des investissements,
 - les distributions du Fonds de Solidarité,
 - la correspondance avec les délégués de chaque région sur les contributions à la Fonds de Solidarité,
 - la recommandation d'un comptable, si nécessaire, le Conseil d'Administration.

7) La tâche du Comité des Finances est:

- approuver le budget annuel et le présenter le Conseil d'Administration pour approbation,
- présenter les rapports financiers annuels au Conseil d'Administration et la Conférence,
- surveiller l'investissement de fonds,
- déterminer les distributions du Fonds de Solidarité conformément à la politique du Conseil d'Administration,
- fournir la direction pour la collecte de fonds.

8) **Langue:** Les langues officielles de la Conférence sont actuellement l'anglais et français. Tous les documents officiels de la Conférence seront fournis dans ces deux langues.

9) **Le Fonds de Solidarité de la C.I.B.** Les frais d'exploitation de la C.I.B. sont couverts par le Fonds de Solidarité. Les délégués seront informés de leur contribution annuelle Régionale au moins une fois par an. La contribution nécessaire de chaque Région est calculée en divisant les frais d'exploitation projetés totaux par dix-neuf (le nombre de Régions). Il y a des Régions qui sont capables de contribuer cette somme plus les fonds supplémentaires pour accumuler le Fonds de Solidarité. Il y a d'autres Régions qui sont capables de contribuer une portion de la somme et tout de même d'autres Régions qui sont capables de faire seulement une contribution minimale. Les contributions régionales doivent être faites au Trésorier chaque année, de préférence avant le mois de juillet.

10) Liste des Régions qui envoient des Déléguées à la Conférence de la CIB:

1. Italie, Malte
2. Espagne, Portugal
3. France, Israël
4. Grande Bretagne, Irlande
5. Benelux
6. Allemagne, Autriche, Suisse, Scandinavie (AASS)
7. Pologne
8. Croatie
9. USA, Canada (avec 3 déléguées)
10. ABECA (Association Bénédictine des Caraïbes et des Andes)
11. Brésil
12. Cono-Sur
13. Corée, Japon, Taiwan, Vietnam
14. Philippines
15. Océanie
16. Afrique de l'Est
17. Afrique Centrale et de l'Ouest, Madagascar
18. Afrique du Sud, Namibie, Angola
19. Inde, Sri Lanka